



22/03/2020

Lettre aux parents n°3

Nouvelle réglementation relative à la prise en charge des enfants de parents travaillant en infrastructure critique (personnes clés)

**APPEL IMPORTANT
à tous les parents
ayant droit à la prise en charge de leurs enfants
en vertu de la nouvelle réglementation**

Afin de garantir le fonctionnement de l'infrastructure critique dans l'intérêt commun, le gouvernement du Land a décidé d'accorder à toute personne travaillant en infrastructure critique et en possession d'une attestation d'indisponibilité délivrée par son employeur un droit individuel à la prise en charge de ses enfants par une structure d'accueil de jour, indépendamment de la situation familiale, et en l'absence d'autres possibilités raisonnables d'organisation de la prise en charge telles que définies par la recommandation de l'Institut Robert-Koch.

Cette nouvelle réglementation est applicable à partir du 23/03/2020. Elle concerne la prise en charge aussi bien en crèche qu'en centre de soins pédiatriques de jour.

Nous lançons un appel à tous les parents :

En vue de la protection contre les infections, **le recours à cette nouvelle réglementation doit être réduit au strict minimum nécessaire**. N'amenez vos enfants à la crèche ou en centre de soins de jour que si vous ne pouvez **vraiment** pas les garder ou organiser leur prise en charge d'une autre manière raisonnable (telle que définie dans les recommandations de l'Institut Robert-Koch).

Contribuez au ralentissement de la propagation du coronavirus en réduisant le nombre d'enfants dans les groupes de prise en charge au strict minimum nécessaire. Prenez également garde à **l'augmentation du risque d'infection** pour votre enfant et votre famille à chaque contact avec une ou des personnes extérieures à la famille.

Pensez également à la santé et au bien-être du personnel des crèches et des centres de soins pédiatriques de jour.

L'ensemble de la population est appelé à éviter le plus possible les contacts sociaux.
Prenez part à cet effort.

**Ministère de l'Enfance, de la Famille, des Réfugiés et de l'Intégration
du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie**